



PROVINCE DE QUÉBEC
NOTRE-DAME-DES-MONTS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marcelle Pedneault, Directrice Générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

Que le Conseil de ladite municipalité, à la séance ordinaire tenue à la salle de l'âge d'Or au 17 Rue Principale Notre-Dame-des-Monts le 1er jour du mois d'octobre 2018 à 19 heures 15, sera adopté le règlement suivant :

Règlement # 228-72 qui remplace le règlement #228-60 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

Avis de motion a été donné lors de la réunion ordinaire du 10 septembre 2018.

Donné sous mon seing à Notre-Dame-des-Monts, ce 11^{ième} jour du mois de septembre deux mille dix-huit.

Marcelle Pedneault,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marcelle Pedneault, Directrice Générale de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie au tableau d'affichage du bureau municipal le 11 septembre 2018.

Fait et donné à Notre-Dame-des-Monts le 11 septembre 2018.

Marcelle Pedneault,
Directrice générale